

DELIBERATION N° 88/02-01 - CARTE SCOLAIRE 1988/OUVERTURE D'UNE 11ème CLASSE ECOLE PRIMAIRE
PREVERT/RENTREE SCOLAIRE 1988-1989

Monsieur SQUILLACE donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de l'Inspection Académique en date du 19 Janvier 1988 proposant l'ouverture d'une 11ème classe à l'école primaire J. Prévert pour la rentrée scolaire 1988/1989.

En effet, les effectifs prévisionnels de cette école nécessitent une création de poste pour la prochaine rentrée.

L'ouverture de cette classe donnera lieu :

1/ à des travaux d'aménagement du bâtiment préfabriqué actuellement vacant, dont les travaux s'élèveront à 112 000 F,

2/ à l'acquisition de mobilier et matériel scolaire destinés à l'équipement et au fonctionnement dont le montant prévisionnel s'élève à 40 000 F H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'ouverture d'une classe primaire à l'école J. Prévert,
- de solliciter la subvention du Conseil Général, pour les travaux s'élevant à 112 000 F et pour l'équipement s'élevant à 40 000 F H.T.